

Macroéconomie 4

Chapitre 3 : Introduction

Ce cours vous est proposé par Pr. Jean-Marc Figuet, Bordeaux School of Economics (UMR 6060), Université de Bordeaux et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Table des matières

Le modèle offre globale – demande globale.....	2
Références	3

Le modèle offre globale – demande globale

Ce chapitre permettra à l'apprenant de comprendre la complémentarité entre ce modèle et le modèle IS-LM.

Ce chapitre est composé de 3 leçons :

- **Leçon 1** : le modèle offre globale – demande globale
- **Leçon 2** : l'équilibre dans le modèle AS-AD
- **Leçon 3** : les politiques économiques

Le modèle offre globale – demande globale se distingue du modèle IS-LM sur, au moins,

3 points :

1. Objectifs : le modèle AS-AD analyse l'équilibre entre l'offre agrégée et la demande agrégée alors que le modèle IS-LM se concentre sur l'équilibre simultané sur les marchés des biens et de la monnaie.

2. Hypothèses : Le modèle AS-AD repose sur les hypothèses de concurrence imparfaite, de prix rigides à court terme mais flexibles à long terme. Il s'intéresse aux variables réelles de l'économie et à leur dynamique à court, moyen et long terme. Le modèle IS-LM fait l'hypothèse de prix fixes à court terme. Il se concentre sur les variables nominales (taux d'intérêt, revenu nominal) et leur ajustement à court terme.

3. Applications : Le modèle AS-AD permet d'analyser les effets de long terme des politiques économiques qu'il s'agisse des politiques d'offre et/ou demande. En revanche, le modèle IS-LM se concentre sur l'analyse des ajustements de court terme de l'équilibre global, uniquement suite à des chocs de demande.

Références

Comment citer ce cours ?

Macroéconomie 4, Jean-Marc Figuet, AUNEGe (<http://auneger.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.